



COMMUNE DE DURRENBACH

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal du 6 juin 2018**

Date de convocation : 31 mai 2018

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : M. WEISS Damien, M. SIEDEL Dominique, Mme DUTEY Sylvie, Mme CORDON Laurence, M. DEUBEL Denis, Mme HAMMENTIEN Aurélie, M. HEINRICH Thierry, M. HOH Christian, M. JEDELE Cyril, Mme KLINGLER Catherine, M. PFEIFFER Alain, M. Denis RICHTER et Mme SCHALL Nathalie

Présents : 13

Absent(s) excusé(s): Mme FABACHER Angélique,

Procuration : 0

Secrétaire de séance : M. Christian HOH

Approbation de la séance du 17 mai 2018

Remplacement de la porte- chapelle de l'église : REPORTE

Point reporté en attente de réception de devis comparatifs pour des modèles de porte en bois.

2018-42 : Remplacement du cadran et des abat-sons de l'église

Pour : 12 voix ; Absentions : 0 voix ; Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui énonce que 2 des 4 abat-sons et le cadran lumineux de l'église, installés lors de la construction de l'église en 1911, ont beaucoup été abîmés avec le temps et qu'il est donc nécessaire, notamment pour des questions de sécurité, de les remplacer afin d'éviter tout accident en cas de chute,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE REMPLACER le cadran actuel de l'église par un cadran lumineux,

DE REMPLACER les 2 abat-sons abîmés (des côtés les plus exposés aux intempéries) par des modèles en TMX,

DE CONFIER ces travaux à la société BODET Campanaire – 19 Route de Brumath – 67550 VENDENHEIM,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

Arrivée de M. Cyril JEDELE à 20h30

2018-43 : Remplacement de la chaudière – Relais de l'amitié et Ecole élémentaire

Pour : 13 voix ; Absentions : 0 voix ; Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2017-89 du 8 novembre 2017 relative à la signature d'une convention de partenariat avec la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour le regroupement et la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui indique que suite à l'obligation faite en 2006 aux vendeurs d'énergie de proposer à leurs clients, y compris les collectivités, des solutions moins énergivores et le travail qui a été mené en interne pour réduire les frais de fonctionnement de la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE PROCEDER A L'INSTALLATION d'une chaudière à gaz au niveau de l'école élémentaire,

DE PROCEDER A L'INSTALLATION d'une chaudière à gaz au niveau du relais de l'amitié,

DE CONFIER ces travaux à la SàRL H. STROHM – 60 Rue des Potiers 67660 BETSCHDORF, conformément au devis du 5 septembre 2017, pour un montant de 43 365 € H.T.

D'AUTORISER M. le Maire à solliciter le montant conventionné dans le cadre des CEE du programme TEPCV,

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette prestation,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

Demande de subvention AAPPMA : REPORTE

Point reporté en attente de réflexion plus globale sur le remplacement du mobilier du relais de l'amitié.

2018-44 : Décision modificative n° 1 du BP 2018

Pour : 13 voix ; Absentions : 0 voix ; Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Budget primitif 2018 de la Commune de Durrenbach adopté en date du 28 mars 2018,

Ayant entendu l'exposé de M. le Maire qui explique que des ajustements de crédits au budget primitif 2018 sont nécessaires, le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

D'EFFECTUER les modifications budgétaires suivantes :

1. Modifications liées à la construction de la Nouvelle Caserne des pompiers :

En dépenses d'investissement :

Compte 2318 « Autres Immobilisations corporelles en cours » : - 341 000 €
Compte 2313 « Constructions » : + 341 000 €

2. Modifications liées à des sessions de biens de la commune à un tiers :

En recettes de fonctionnement :

Compte 775 « Produits de cessions d'immobilisations » : - 3 059.11 €

En dépenses de fonctionnement :

Chapitre 023 « Virement à la section d'investissement » : - 3 059.11 €

En recettes d'investissement :

Chapitre 021 : « Virement de la section de fonctionnement » : - 3 059.11 €

Chapitre 024 : « Produit de cession » : + 3 059.11 €

3. Modifications liées à l'intégration en investissement des travaux de régie :

En dépenses de fonctionnement :

Compte 60632 « Fournitures de petit équipement » : + 8 059.11 €

En recettes de fonctionnement :

Compte 722 chapitre 042 « Immobilisations corporelles » chapitre 042 : + 8 059.11 €

En dépenses d'investissement :

Compte 21318 « Autres bâtiments publics » : - 8 059.11 €

Compte 21318 chapitre 042 « Autres bâtiments publics » : + 8 059.11 €

D'APPROUVER l'augmentation de la section de fonctionnement de 5 000 € et de **VALIDER** le montant de 785 000€ en dépenses et recettes de fonctionnement.

DE CHARGER M. Le Maire de mettre en œuvre ces modifications budgétaires.

Choix d'un nom d'une impasse : REPORTE

Point reporté en attente de propositions des membres du conseil.

Taille et aménagement des haies Route de Haguenau - REPORTE

Point reporté en attente de devis comparatifs.

2018-45 : Réparation du broyeur

Pour : 13 voix ; Absentions : 0 voix ; Contre : 0 voix

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 1^{er} octobre 2014 relative à la prise en charge de la réparation de la débroussailleuse,

Vu le devis de la société RUFFENACH,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire qui indique qu'étant donné que le bras de débroussaillage est défectueux depuis 2014, il est nécessaire de recourir à une entreprise extérieure pour effectuer le fauchage des bas-côtés une à deux fois par année et qu'il serait donc plus économique pour la commune de faire réparer le bras du débroussailleur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité,

DE FAIRE REPARER le bras de débroussaillage,

DE CONFIER cette prestation à la société RUFFENACH – 34 a Rue Principale 67480 ROPPENHEIM, conformément au devis du

D'AUTORISER M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet achat,

DE PREVOIR les dépenses au budget de la commune.

Point d'information :

- 1) Fête du village 2018 : prévue le dimanche 16 septembre 2018
- 2) Reconduction ou non du marché de Noël le week-end du 15 et/ou 16/12/2018 : une décision sera prise lors du prochain conseil municipal
- 3) Fête des séniors 2018 : prévue le dimanche 02/12/2018
- 4) Attribution des lots pour le marché de la nouvelle caserne : prévu le lundi 18/06/2018
- 5) Prochain conseil municipal prévu le 04/07/2018

Le Maire,
Damien WEISS

Laurence CORDON	
Sylvie DUTEY	
Denis DEUBEL	
Aurélie HAMMENTIEN	
Thierry HEINRICH	
Christian HOH	
Cyril JEDELE	
Catherine KLINGLER	
Alain PFEIFFER	
Denis RICHTER	
Dominique SIEDEL	
Nathalie SCHALL	